

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° DP2021\_74

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

## DÉCISION DE LA PRESIDENTE

Décision portant avenant au marché de services réguliers de transports réservés aux élèves habitant sur le territoire de Terre de Provence Agglomération

Lot 1 : circuit C129 vers le collège Mont Sauvy à Orgon

Lot 2 : circuit C609 A vers le collège Françoise Dolto à Saint-Andiol

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L5211-10 et L2122-22,

VU la délibération n° 77/2020 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de la Communauté ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision en date du 22 juillet 2017 par laquelle un accord cadre pour les « services réguliers de transports réservés aux élèves, circuits scolaires C129 et C609A, lots 1 et 2 » a été attribué à l'entreprise TRANSDEV SUD VAUCLUSE (anciennement dénommée SUD EST MOBILITES) pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2194-1 et R. 2194-5,

**CONSIDERANT** la consultation lancée le 30 avril 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 1er juin 2021, pour laquelle il a été constaté pendant l'analyse des offres une erreur matérielle sur une des pièces financières du dossier de consultation (DQE), induisant des erreurs de chiffrages de la part des candidats,

**CONSIDERANT** que cette consultation a été déclarée sans suite.

**CONSIDERANT** que Terre de Provence Agglomération est actuellement dans l'incapacité de procéder à une nouvelle analyse de l'estimation de ses besoins, de préparer et d'établir un nouveau dossier de consultation et de mener à bien la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un nouvel accord-cadre, sans rogner sur le temps de préparation et d'organisation du titulaire, sachant par ailleurs qu'en cas de changement de titulaire, un temps est nécessaire pour permettre le transfert du personnel.

**CONSIDERANT** qu'il s'avère nécessaire dans le but d'assurer la continuité du service de transport scolaire, de prolonger l'accord-cadre actuel de la durée nécessaire à la passation d'un nouvel accord-cadre, à savoir jusqu'à la fin de l'année 2021 soit jusqu'au 31 décembre 2021.

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 1er juillet 2021.

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

De modifier par voie d'avenant le marché, afin :

- De prolonger la durée de l'accord cadre jusqu'au 31 décembre 2021.
- De prendre en compte l'incidence financière liée à la prolongation du délai d'exécution

- Lot 1 : circuit C129 vers le collège Mont Sauvy à Orgon :

Incidence financière de 10.92 % représentant un montant estimatif de 29 882 € HT soit un montant estimatif de 32 870 € TTC (TVA 10%)

portant le montant total du marché lot 1 à 303 402.9 € HT soit 333 743.19 € TTC.

- Lot 2 : circuit C609A vers le collège Françoise Dolto à Saint Andiol – Mollégès :

Incidence financière de 10.47 % représentant un montant estimatif de 22 825.56 € HT soit un montant estimatif de 25 108.12 € TTC (TVA 10%)

portant le montant total du marché lot 2 à 240 888.56 € HT soit 264 977.42 € TTC.

### ARTICLE 2 :

Autorise la Présidente ou son représentant à signer ledit avenant et tout document se rapportant à celui-ci.

### ARTICLE 3 :

Rappelle que toutes les décisions prises par la Présidente en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

### ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Présidente et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération, notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arles.

### ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Eyragues, le 5 juillet 2021

La Présidente,  
Madame Corinne CHABAUD





MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHE PUBLIC  
2017TRSPTSCO - SERVICES REGULIERS  
DE TRANSPORTS RESERVES AUX ELEVES  
CIRCUITS SCOLAIRES C129 et C609 A

EXE10

AVENANT N° 1 LOT 1 ET LOT 2

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION  
Chemin Notre dame – BP 1  
13630 EYRAGUES

**B - Identification du titulaire du marché public**

TRANSDEV SUD – VAUCLUSE  
ZI de Courtine  
CS 90511  
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tel : 04 32 76 00 03  
Fax : 04 32 76 00 34

SIRET N° : 706 220 571 00022

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public : Services réguliers de transports réservés aux élèves habitant sur le territoire de Terre de Provence Agglomeration vers les établissements scolaires secondaires de Saint Andiol et Orgon, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

- Lot 1 : circuit C129 vers le collège Mont Sauvy à Orgon : Saint Andiol, Plan d'Orgon, Orgon  
Transport d'environ 140 élèves
- Lot 2 : circuit C609A vers le collège Françoise Dolto à Saint Andiol - Mollégès  
Transport d'environ 80 élèves

■ Date de la notification du marché public : 16 Août 2017

■ Durée d'exécution du marché public : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction

■ Montant initial du marché public :

- Lot 1 (selon acte d'engagement pour une année) : circuit C129 vers le collège Mont Sauvy à Orgon
  - Taux de TVA : 10 %
  - Montant HT : 83 876,62 €
  - Montant TTC : 92 264,28 €

Au réel :

	Sur la première Année	Sur les 4 années du marché
Taux de la TVA	10%	10%
Montant HT	71 004 €	273 520,9 €
Montant TTC	78 104,40 €	300 872,99€

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

ID : 013-200035087-20210705-DP2021\_74-AR

Berger  
Levraud

- Lot 2 (selon acte d'engagement pour une année) : circuit C609A vers le collège Françoise Dolto à Saint Andiol – Mollèges
  - Taux de la TVA : 10 %
  - Montant HT : 56 307,82 €
  - Montant TTC : 61 938,60 €

Au réel :

	Sur la première Année	Sur les 4 années du marché
Taux de la TVA	10%	10%
Montant HT	56 426€	218 063€
Montant TTC	62 069€	239 869,3€

## D - Objet de l'avenant

### Motivation de l'avenant :

L'objet du présent avenant est de prolonger les délais d'exécution de l'accord cadre.

L'accord-cadre pour le transport scolaire prend fin le 16 août 2021. Un nouvel accord-cadre devait donc être passé pour assurer le transport scolaire dès la rentrée de septembre 2021.

La durée habituelle de la procédure (de la préparation du dossier de consultation jusqu'à la notification du contrat signé à l'attributaire permettant le début d'exécution des prestations) est estimée à 4 mois. En temps normal, la notification de l'accord-cadre intervient au plus tard un mois avant la rentrée scolaire, afin de permettre au titulaire de s'organiser.

Or, pour les motifs exposés ci-après la Communauté d'Agglomération Terre de Provence n'est pas en mesure aujourd'hui d'organiser une nouvelle procédure pour conclure et notifier un accord-cadre d'ici le mois d'août 2021.

En effet, une consultation a été lancée le 30 avril 2021 avec une date de remise des offres au 1<sup>er</sup> juin 2021. Les offres ont été ouvertes et en cours d'analyse, une erreur matérielle a été constatée sur l'une des pièces financières du dossier de consultation (DQE), induisant des erreurs de chiffrages de la part des candidats

Compte tenu de ce qui précède, Terre de Provence Agglomération est actuellement dans l'incapacité de procéder à une nouvelle analyse de l'estimation de ses besoins, de préparer et d'établir un nouveau dossier de consultation et de mener à bien la procédure d'appel d'offre pour la conclusion du nouvel accord-cadre, dans les délais impartis, sachant par ailleurs que le nouveau titulaire devra disposer d'un temps suffisant de préparation et d'organisation, pour la mise en place du service, ainsi que pour le transfert du personnel le cas échéant.

En conséquence, la procédure de consultation lancée au mois d'avril a été déclarée sans suite et il est désormais nécessaire, pour assurer la continuité du service de transport scolaire de prolonger l'accord-cadre actuel de la durée nécessaire à la passation d'un nouvel accord-cadre, à savoir jusqu'à la fin de l'année 2021.

### Modifications introduites par le présent avenant :

- ✓ L'article 4 de l'acte d'engagement relatif à la durée du marché public et au délai d'exécution est modifié comme suit :

- Le présent accord cadre est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.
- Le commencement d'exécution des prestations de la période de prolongation s'effectuera à compter de l'émission du premier bon de commande.

- Le présent accord cadre est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois dans la limite de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2021.

#### Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

- Lot 1 : circuit C129 vers le collège Mont Sauvy à Orgon
  - Taux de la TVA : 10 %
  - Montant HT de l'avenant : 29 882 €
  - Montant TTC de l'avenant : 32 870.20€
  - % d'écart introduit par l'avenant sur la durée totale du marché : 10,92%

Nouveau montant du lot 1 :

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 303 402.9 €
- Montant TTC : 333 743.19 €

- Lot 2 : circuit C609A vers le collège Françoise Dolto à Saint Andiol - Mollégès
  - Taux de la TVA : 10 %
  - Montant HT de l'avenant : 22 825.56 €
  - Montant TTC de l'avenant : 25 108.12 €
  - % d'écart introduit par l'avenant sur la durée totale du marché : 10.47 %

Nouveau montant du lot 2 :

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 240 888.56 €
- Montant TTC : 264 977.42 €

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A EYRAGUES, le

Signature  
*Représentant du pouvoir adjudicateur*  
 La Présidente

Corinne CHABAUD

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 013-200035087-20210705-DP2021\_74-AR